



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Commission nationale pour la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques (CNEA)

### Recommandation concernant la perfusion intra-cardiaque

*(approuvée lors de la séance du 7 décembre 2021)*

La Commission Nationale pour la Protection des Animaux utilisés à des Fins Scientifiques recommande que :

- la technique de perfusion intra cardiaque réalisée à cœur battant soit considérée comme une procédure chirurgicale à part entière.
- conformément à la législation en vigueur, cet acte soit en conséquence strictement réalisé sous anesthésie générale (conforme aux bonnes pratiques de narcose, myorelaxation et analgésie) par un personnel dument qualifié.

Cette recommandation concerne l'ensemble des établissements utilisateurs pratiquant cette technique, qui devront en conséquence prévoir la qualification « à la chirurgie » de tous les personnels impliqués dans la réalisation de perfusion intracardiaque à cœur battant.

Pour la CNEA, son Président



P. VERWAERDE

Pr. Patrick Verwaerde